



Remboursement auto ecole suite vente

Par **damassteel**, le **11/11/2007** à **11:33**

Bonjour,
Suite à la vente de son auto école, la gérante ne veut pas me rembourser alors que le nouveau propriétaire ne fait pas la formation moto.
Je n'ai eu que 5h de conduite sur les 20 payées.
Malgré mes appels et une lettre en AR, aucune réponse.
Que faire? D'avance merci

Par **papa tango charly_old**, le **11/11/2007** à **13:24**

il y a eu rupture du contrat à l'initiative de l'auto-école....
elle doit soit vous indemniser, soit vous proposer une alternative si vous avez réglé le montant du contrat.